

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Rome au *Journal de Bruxelles*, qu'il est question d'un mémorandum que le pape a fait rédiger pour les évêques polonais au sujet de la suppression des couvents et des mesures récentes qui tendent à faire disparaître le royaume de Pologne lui-même. Il paraît que ce document trace en caractères saisissants le tableau de la révolution qui, en soulevant les Polonais à un moment inopportun, a fourni à la Russie le prétexte d'une nouvelle extermination.

Le gouvernement fédéral suisse vient enfin de voir aboutir les démarches que jusqu'à présent il avait faites sans succès, pour la mise en liberté du général Langiewicz, naturalisé citoyen suisse, et détenu dans les prisons autrichiennes. Une dépêche de Vienne annonce que le général sera escorté par la gendarmerie autrichienne jusqu'à la frontière suisse. La commune de Grange (Soleure), qui a décerné à Langiewicz la bourgeoisie d'honneur, se met en fête pour le recevoir.

On mande de Londres, le 27 février : L'Office Reuter dit que la dernière dépêche envoyée de Berlin au cabinet de Vienne formule les demandes ci-après :

- 1^o Droit pour la Prusse d'enrôler dans les duchés des marins pour sa flotte ;
- 2^o Cession du territoire situé au nord-est du canal, dont les deux extrémités formeraient deux ports fortifiés, destinés à recevoir des bâtiments de guerre prussiens ;

3^o La Prusse aurait la direction des postes et des télégraphes dans les duchés ;

4^o L'armée des duchés serait placée sous le commandement de la Prusse, sans que le contingent du Holstein cessât pour cela d'appartenir à l'armée fédérale.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* voit dans les communications de M. Debranz, insérées au dernier numéro du *Mémorial diplomatique*, la preuve que M. de Metternich est en relation avec une feuille qui cherche à amener la rupture de l'alliance austro-prussienne et soutient chaleureusement l'alliance austro-française.

La *Gazette* ajoute que l'ambassadeur autrichien à Paris favorise ainsi une politique en contradiction flagrante avec l'attitude actuelle du cabinet de Vienne.

Nous ne voulons aujourd'hui, dit en terminant la feuille prussienne, que demander au gouvernement autrichien ce qu'il ferait lui-même dans un cas semblable.

La *Correspondance Zeidler* dément la nouvelle que le prince héréditaire d'Augustenbourg ait demandé à être rayé des rôles de l'état-civil prussien.

La même correspondance ajoute qu'une organisation définitive des duchés ne pourra guère avoir lieu avant la clôture des négociations ouvertes à Copenhague, en vertu du traité de paix, entre le Danemark et MM. de Lakenbacher et Meinicke.

L'*Europe*, à ce sujet, fait observer très-judicieusement que cette dernière assertion prouve que M. de Bismark n'est pas encore à bout de ressources en ce qui concerne l'ajournement indéfini de la question des duchés.

Les réductions opérées dans les budgets de la marine et de la guerre, en Angleterre, se montent à 800.000 livres sterling, somme qui serait assez grande pour satisfaire les économistes les plus exigeants de la chambre.

On annonce qu'en présence de la dénonciation du traité de réciprocité avec le Canada, par le gouvernement des Etats-Unis, et de l'intention qu'a celui-ci de placer une flottille de canonnières armées sur les lacs dont les eaux baignent les deux pays, l'Angleterre doit, au printemps prochain, y avoir de son côté un certain nombre de canonnières blindées sous les ordres du capitaine Sherrard-Osborne, de la marine royale.

Les journaux russes publient le placard suivant que le comité occulte, qu'on croyait détruit, a affiché sur les murs de Varsovie :

« Varsovie !

» Il s'est écoulé deux ans depuis que tu as joyeusement arboré l'étendard de l'affranchissement. Nos ennemis, les ennemis de la liberté, ont réussi pour un instant à étouffer la lutte entre l'esclavage et la liberté. Sous leurs dures étreintes, tu t'es endormie, Varsovie, tu as oublié un instant que tu étais le cœur de la Pologne.

» Aurais-tu pardonné les affronts qu'on t'a fait subir ? N'aurais-tu plus de larmes pour tes milliers de frères tombés sur le champ du combat, élevés sur des potences, expirant en Sibérie ? Cela n'est pas possible !

» Ta passagère frayeur doit s'évanouir. La

foi, l'espoir dans un meilleur avenir doivent réveiller ton courage et t'animer d'une abnégation sans limites.

» Ne sachant ni le jour ni l'heure de notre délivrance, nous devons nous tenir toujours prêts. Varsovie, tout le pays te contemple d'un œil suppliant. Apprête-toi au combat, car nous n'en connaissons pas l'heure ! »

Notre correspondant ajoute que le barde de Bodjis est toujours insaisissable.

La *Gazette autrichienne* contient une correspondance de Moscou qui signale, comme un indice significatif des tendances de la politique de Saint-Petersbourg, le langage de plusieurs feuilles russes dans lesquelles on démontre que la Russie ne possèdera paisiblement la Pologne que si la Galicie est annexée à l'empire des czars.

Le *Times* a reçu de son correspondant spécial, à New-York, les nouvelles suivantes :

« Les fédéraux ont évacué Pascogoula, près de Mobile.

» Le *Richmond Enquirer* dit que le général Beauregard, renforcé par une forte partie de l'armée de Hood, fait face à Sherman.

» Un autre meeting, où l'on s'est prononcé avec enthousiasme pour la continuation de la guerre, a été tenu jeudi à Richmond. On a adopté des résolutions portant que s'il fallait abandonner la mer et le littoral, on continuerait la guerre à l'intérieur jusqu'à ce que le Nord fût épuisé.

» Le général Lee a pris le commandement des armées confédérées le 11. Il a publié un manifeste prévenant tous les absents de revenir

FEUILLETON.

20

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

XX. — LE CŒUR ET LA CONSCIENCE.

Il existait, nous l'avons dit, une extrême ressemblance physique entre le frère et la sœur.

Tous les deux blonds, à peu près de même taille, ils avaient les mêmes traits de visage, la même fraîcheur rose et transparente de la peau, le même azur des yeux ; à les voir, on eût dit deux jumeaux, nés à la même heure, du même souffle de vie.

Elevés ensemble, ne s'étant jamais quittés, leurs caractères s'étaient modelés l'un sur l'autre, et la ressemblance physique se trouvait pour ainsi dire reproduite au moral. Ils possédaient les mêmes goûts, les mêmes habitudes, les mêmes sentiments. Ils s'aimaient autant que frère et sœur puissent s'aimer, au sein même de la famille, à l'ombre du berceau où ils ont dormi ensemble.

Seulement, Guillemette, d'une année plus âgée que Claude, avait, en sa qualité de jeune fille, l'es-

prit plus développé, la volonté plus ferme, l'initiative plus prompte ; c'était elle qui dirigeait. Claude, doux et bon jusqu'à la faiblesse, quoique robuste et brave, subissait instinctivement, et sans s'en apercevoir, l'ascendant de cette supériorité.

Le soir venu, quand Guillemette se représentait dans la cellule, elle trouva le prisonnier assis sur son grabat, le front dans ses mains, et réfléchissant tristement aux paroles qu'elle lui avait adressées le matin.

— Cher Claude, dit la jeune fille, nous n'avons pas de nouvelles d'Antoine. Ce qu'il est devenu, nous l'ignorons. Cependant M. Gustave montre une grande inquiétude. Hier, il m'a dit des choses qui m'ont fait trembler pour toi, pour nous. Et j'ai décidé que je te sauverais. Tu sais bien que nos père et mère mourraient si tu mourais ; et moi donc !

Des larmes coulaient le long de ses joues ; elle parlait d'une voix entrecoupée de sanglots.

— Non, non, ne pleurons pas ! reprit-elle en redressant la tête avec fermeté ; ce n'est pas le moment de pleurer. Il nous faut tout notre courage.

— Que veux-tu faire, chère Guillemette ? demanda Claude, interdit et pâle. Ah ! je ne crains pas la mort. J'ai bien réfléchi depuis que je suis en prison.

J'ai regardé par delà le tombeau. Ce que j'y ai vu ne m'effraye plus.

— N'y as-tu pas vu notre désespoir à tous ? demanda la jeune fille en frémissant.

— Ah ! si je ne vous avais pas... mais vous êtes les liens qui me rattachent à la vie !... Quand je pense à la mort, il y a des moments où j'ai le frisson, d'autres où cela m'est indifférent ; quand je pense à vous, je pleure toujours... Mais parle, quel est ton projet ?

— Ecoute. J'ai lu dans un livre qu'une noble dame avait sauvé son mari, condamné comme toi à la mort. Elle lui a procuré le moyen de sortir de prison, couvert de ses propres vêtements. Ce que cette généreuse femme a fait pour son mari, j'ai résolu de le faire pour toi, mon frère...

Sans doute elle voulait parler de Mme de Lavallette.

— Je ne te comprends pas, dit Claude.

— Tu vas me comprendre. Il est cinq heures. Dans une demi-heure, le cousin Gaillard, qui m'a amenée, reviendra me chercher. D'ici là, tu vas revêtir la robe que je porte. Celle-ci, elle est noire, les gardiens ont dû la remarquer ; ils me la voient tous les jours ; j'en ai une autre par-dessous. Nous

sommes de même taille. Je t'arrangerai de manière à ce qu'on te prenne pour moi. Et quand le cousin viendra, tu sortiras avec lui à ma place.

— Mais toi ?

— Moi, je resterai ici. Nous ne pourrions pas sortir ensemble.

— Tu resteras ici, en prison ? Quelle extravagance ! Et tu crois que j'y consentirai ?...

— Pas d'objections ! Nous n'avons pas le temps de discuter. Tiens, voici ma bourse. Tu trouveras au bout de la rue une voiture attelée d'un bon cheval. Tu monteras dedans. Il y a des habits ; tu pourras en changer, si tu le veux. On te conduira hors de la ville.

— Qui me conduira ?

— Jean, mon frère de lait. Aie confiance, il sait la route, il te conduira chez lui ; ce n'est pas loin. Son père est prévenu ; il vous attend, et il te cachera. N'aie pas peur ; il m'a répondu de toi comme de son fils.

— Mais le cousin Gaillard ?

— J'ai dû lui dire ce que je voulais tenter. Il nous secondera. Quand je sors, les geôliers, — écoute bien, — les geôliers s'approchent de moi et me regardent. Tu mettras ton mouchoir sur tes yeux,

dans un délai de vingt jours et déclarant que les confédérés ont des ressources suffisantes pour établir leur indépendance. »

On annonce que le cabinet de Washington sera modifié, sinon changé, à partir du 4 mars, jour où commence la seconde présidence de M. Lincoln.

Un bill vient d'être présenté au congrès de Washington, à l'effet de relever les nègres américains de la mesure qui leur interdisait de monter dans les omnibus, les chemins de fer et les bateaux à vapeur.

Une dépêche de Southampton, du 27 février, annonce qu'une agitation régnait à Callao, par suite de la solution donnée au différend hispano-péruvien. L'amiral Pareja avait paru devant Callao et avait envoyé un ultimatum qui avait été accepté avec quelques légères modifications. Le Pérou devra payer trois millions de dollars pour les dépenses de l'expédition. Par contre, le Pérou rentrera immédiatement en possession des îles Chinchas. Le Pérou reconnaît l'intérêt de la dette espagnole.

C'est le 2 janvier, qu'après un rigoureux assaut, Paysandu est tombée aux mains des Brésiliens et du général Florès. Des actes de barbarie déplorables ont accompagné la prise de la place, et l'amiral Tamandore a dû exprimer à ce sujet des regrets qui n'effacent pas malheureusement ce que les excès des vainqueurs ont eu d'odieux.

L'émotion a été extrême à Montevideo. Toutefois, aucun désordre grave ne s'est produit, et l'on s'occupe avec activité de préparatifs de défense, car on est convaincu que le Brésil va, sans retard, attaquer la capitale orientale.

C'est le général Juan Saa qui, à la tête de 5,000 hommes seulement, est chargé de protéger Montevideo contre les 15,000 combattants de l'armée ennemie.

Le corps diplomatique, qui n'a rien négligé pour protéger, le cas échéant, la sécurité des Européens, a également offert ses bons offices pour favoriser, si l'occasion s'en présentait, un accommodement entre les belligérants.

Le colonel Séroka, commandant la subdivision de Bathna (Algérie), avait organisé à El-Hadjira des contingents indigènes, cavaliers et fantassins, pour tenter un coup de main sur les Chambâa, au sud d'Ouargla. L'opération a eu un plein succès. Ce goum et ces fantassins ont rasé les Chambâa et une partie des Mkhadma. Ils leur ont enlevé un grand nombre de chameaux et de tentes avec ce qu'elles contenaient. Ils revenaient à El-Hadjira lorsque, le 10 février, à hauteur d'Haei-Bouraba, à 12 lieues au sud d'Ouargla, ils ont rencontré Si Lala et ben Naçeur ben Chouhra, l'ancien chef des Larbas, avec des contingents des Chambâa

et des Mkhadma. Ils les ont culbutés en leur faisant éprouver des pertes sérieuses en tués et blessés. Nos gens n'ont eu qu'un des leurs tué et onze blessés. Ce coup de main fait le plus grand honneur à Si Taieb ben Harsallah, caïd des Ouled-Iekri, à Si El Mihoub ben Cheneuf, caïd de Beni Bou Stiman, et à Si Ismaël, parent du caïd de Tougourt et chef des Kiélas de poste.

On lit dans le *Moniteur* :

« Depuis deux jours, certains journaux répètent que de mauvaises nouvelles ont été apportées du Mexique par le paquebot *Vera-Cruz*. Ces bruits sont complètement inexacts. Ce paquebot n'a point apporté la correspondance. Il est en retour d'un voyage exécuté en dehors du service ordinaire des paquebots du Mexique, pour transporter à la Vera-Cruz un bataillon autrichien. »

On lit dans le même journal :

« Un grand nombre de journaux se plaisent, depuis quelque temps, à annoncer que les feuilles non politiques vont être assujetties à l'impôt du timbre. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. »

La commission de l'adresse au sénat a tenu, le 27, une nouvelle séance, dans laquelle les ministres ont donné des explications sur les diverses questions de politique intérieure et extérieure.

On pense que l'adresse pourra être terminée à la fin de cette semaine, et être lue au sénat lundi ou mardi prochain.

La commission de l'adresse, au Sénat, a encore tenu séance mercredi.

La commission de l'adresse au Corps-Législatif poursuit son travail sans interruption. Elle s'est réunie encore mardi dans son local ordinaire.

On assure que les élections des conseils municipaux n'auront lieu qu'au mois de juillet. Les nominations des maires ne seront faites qu'après ces élections.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le général La Marmora est de retour à Turin de son voyage à Naples, où il a été l'objet des témoignages de la plus vive sympathie.

— On est à Rome en plein carnaval. Le peuple et les étrangers s'amuse avec un entrain qu'on n'osait pas espérer. Certaines loges du Corso se sont louées 1,000 et 1,200 francs pour les huit jours; les marchands de fleurs, de *confetti* et de dominos, les cochers et les im-

presari des théâtres font de bonnes recettes; tout le monde est content. Les Français, officiers et soldats, partagent l'entrain général. La noblesse, le corps diplomatique et les officiers généraux donnent de brillantes soirées où se rassemblent toutes les notabilités de Rome, et on espère que les *festini* (bals masqués) qui doivent avoir lieu dans les principaux théâtres seront très-fréquentés.

— On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* :

Un drame émouvant s'est accompli jeudi soir dans les houillères d'Épinac. Deux ouvriers boiseurs, François Louvière et Jean Decorps, venaient d'achever leur tâche. Au lieu de se rendre avec leurs compagnons au puits servant d'issue aux ouvriers de la mine, ils eurent la funeste pensée de s'engager dans un passage abandonné et difficile par où, pensaient-ils, ils arriveraient plus vite au dehors.

Ils avaient déjà parcouru sans accident un assez long espace, quand tout-à-coup la violence d'un courant d'air éteignit leurs lampes.

Plongés dans une obscurité profonde, les deux ouvriers, qu'effrayaient les difficultés d'un passage très-imparfaitement connu d'eux pour qu'ils pussent le suivre sans lumière, se décidèrent à revenir sur leurs pas; mais ils ne tardèrent point à s'égarer.

Après de nombreuses allées et venues; ils arrivèrent à une porte fermée, qui interceptait le passage dans lequel ils étaient engagés. Decorps qui marchait en avant, parvint à ouvrir cette porte et poursuivit sa marche. A peine avait-il fait quelques pas dans cette partie privée d'air et remplie de gaz délétère, qu'il tomba inanimé. Son compagnon, resté à quelques pas en arrière, et dont l'effroi était augmenté par la solitude et par l'obscurité, craignit pour lui-même, et se hâta de retrograder.

Il parvint, non sans peine, à sortir du puits et courut chercher du secours pour son malheureux camarade. Lorsqu'on parvint auprès de ce dernier, l'asphyxie était complète, et les soins les plus pressés ne purent le rappeler à la vie.

Decorps arrivait du Puy-de-Dôme, et n'était employé à la houillère que depuis deux jours seulement; il était âgé de vingt-cinq ans; il laisse dans son pays une femme et deux enfants en bas âge.

— Enfin, il n'y a plus rien à redouter du diable: ce vieux et fort peu respectable personnage, qui a joué tant de tours au bon Dieu et à ses enfants, vient d'être fait prisonnier en Silésie. Voici l'aventure :

Un petit fermier venait de gagner à la loterie environ 5,000 fr., lorsque, le soir même du jour où il avait reçu l'argent, le diable, revêtu d'une peau de bœuf noir, les cornes sur la tête et les yeux flamboyants, entra dans sa chambre pour le sommer de lui remettre l'ar-

gent gagné. Le pauvre homme, sa femme et sa petite fille faillirent mourir de peur; cependant, ils finirent par remettre au démon 1,040 fr. qui se trouvaient dans l'armoire; le reste de la somme était caché dans le grenier, où il était défendu de monter le soir avec de la lumière.

Le diable tira alors de dessous sa peau une lanterne qu'il fit allumer, et contraignit sa victime à monter avec lui au grenier. Dans l'intervalle, un gendarme qui faisait sa ronde passa devant la maison et entra, ayant que que inquiétude en voyant de la lumière au grenier. La femme et la fille, qui tremblotaient dans un coin, eurent peine de lui dire que le diable était dans la maison.

Le gendarme se posta derrière la porte et saisit vigoureusement le diable au collet lorsque celui-ci descendit avec le magot. Il lui arracha le masque, et on reconnut le voisin du fermier.

Le lendemain, au grand jour, le diable, dans l'état le plus piteux et encore revêtu de son costume officiel, fut conduit à la prison au milieu des huées de la foule.

— On écrit de Saint-Romain-de-Colboise, pour nous faire part d'une union fort curieuse qui vient d'avoir lieu aux environs.

L'époux a vingt-huit ans et la jeune épouse a vu 72 fois fleurir les roses! Veuve depuis sept années, la Juliette de ce Roméo a un fils de quarante-cinq ans environ, une fille de quarante ans, qui à son tour est mère de trois enfants.

Malgré la rigueur du froid, cent personnes au moins accompagnaient le couple fortuné. On n'a point récité d'épithalame; mais les éclats de rire, les quolibets et les cancanes ne faisaient point défaut à la cérémonie. De tous côtés on accourait. A l'église, l'hilarité était telle que le prêtre a dû commander le respect et le silence.

— Il y a quelques jours, dit la *Guienne*, un riche propriétaire d'une commune voisine avait perdu un porte-monnaie dans lequel se trouvait la somme de 200 fr. Il crut qu'il avait été volé, et ses soupçons se portèrent sur le sieur X..., domestique de la maison. Sur ces entrefaites, un voisin du propriétaire vendit à un de ses amis un cochon gros et gras, destiné à être immolé aux hécatombes du carnaval. Cette semaine, en effet, on a tué le sanglier domestique, et quel n'a pas été l'ébahissement du boucher en trouvant dans le ventre de l'animal un porte-monnaie, et dans le porte-monnaie la somme de 200 fr.

Le bruit de cet événement s'étant répandu aussitôt dans la commune, le propriétaire volé découvrit alors le coupable. Le cochon avait trouvé le porte-monnaie dans le fumier du nouvel Ennius et se l'était approprié en l'avalant. Aujourd'hui, on parle à ce sujet d'un curieux débat, dans lequel, l'acheteur du

comme lorsque l'on pleure. Depuis quelques jours, je fais ainsi, afin de les habituer... A moins d'imprudence de ta part, ils te laisseront passer, te prenant pour moi. Il y a aussi des gendarmes dans la cour; mais en donnant le bras au cousin, tu auras la précaution...

— Non, non, interrompit Claude avec animation, je ne te laisserai pas seule ici, ma chère Guillemette! Dès que les geôliers auraient découvert mon évasion, si tant est que je réussisse à m'évader, tu deviendrais la victime de leur fureur. Jamais!

La jeune fille le considéra sans mot dire, mais une grande pâleur se répandit sur sa figure, tandis que les larmes noyaient son regard. Le prisonnier fut effrayé de cette expression inaccoutumée de son chagrin.

— Voyons, voyons, reprit-il, ce déguisement, cette fuite, tout cela c'est de la folie! La peur t'égaré, ma pauvre Guillemette. Et puis je ne suis pas heureux de mes déguisements, tu le sais bien. On me reconnaîtrait, on se moquerait de moi. On rirait à ma mort, si je dois mourir.

— Claude, répondit la jeune fille d'une voix brisée, veux-tu donc notre désespoir à tous? Oh! je t'en supplie, laisse-moi te sauver! laisse-moi te sau-

ver! Demain... peut-être, il ne sera plus temps!

Claude tressaillit et pâlit à son tour.

— Nous n'avons à nous qu'une demi-heure, reprit Guillemette en lui saisissant la main avec force, cette demi-heure écoulée, nous ne nous reverrons peut-être plus!... Au nom de nos pauvres vieux parents, Claude, laisse-moi te sauver!

Il y avait tant d'épouvante et de douleur dans ces prières, que le prisonnier se sentit vaincu, désarmé.

— Je ferai tout ce que tu voudras, dit-il.

Guillemette se précipita dans ses bras en poussant un cri de satisfaction. Sa pâle figure s'éclaira. En un moment elle eut défilé la robe qui devait servir à déguiser Claude. Mais un bruit de pas retentit. D'un geste rapide, elle cacha le vêtement derrière le lit du prisonnier.

La porte s'ouvrit. Mathurin, Madeleine et l'oncle Nicolas entrèrent.

L'oncle Nicolas aidait Madeleine à marcher. La pauvre femme s'élança, ou plutôt se laissa tomber sur la poitrine de Claude qui s'était avancé pour la recevoir; et sans prononcer une parole, elle fondit en larmes. Claude et Nicolas la firent asseoir.

— Mon enfant, dit le maître d'école, dont la voix était singulièrement altérée, il ne faut pas désespérer

encore. Nous sommes abusés par un faux bruit: c'est mon opinion. La crainte produit la crédulité. Cependant il ne faut pas non plus... Tu sais qu'à ton âge on est exposé à quitter le banquet de la vie. Il y en a qui s'en vont après la soupe: bien peu arrivent au dessert. Le dessert, c'est une récompense. Toi, tu as commis une faute; tu as voulu tromper la loi, et la loi s'est trompée à son tour à ton égard. C'est une leçon bien sévère, je l'avoue; mais tu ne l'oublieras pas, et cela te profitera...

— Ah! taisez-vous, Nicolas! s'écria Mathurin en sanglotant. Où voulez-vous que cela lui profite?

— Où?... répéta le maître d'école, la bouche béante.

Puis il se tut, et son front se pencha sur sa poitrine.

Le vieux Mathurin soutenait Madeleine qui, assise sur un banc, semblait au moment de s'évanouir, étouffée par les larmes.

— Claude, Claude! dit la malheureuse, viens près de moi, près de moi. Ils n'oseront pas t'arracher à ta mère!

— Chère mère, répondit le prisonnier, de grâce, calmez-vous. L'oncle Nicolas a raison; il ne faut pas désespérer.

— Mon pauvre enfant! dit Mathurin écrasé de douleur.

Bientôt on n'entendit plus dans la cellule qu'un bruit confus de gémissements, de soupirs, et de paroles entrecoupées.

L'oncle Nicolas s'efforçait de maîtriser son émotion; il lotta quelques instants et fut vaincu.

Il s'assit et laissa couler ses larmes.

Cependant le brave homme ne voulut pas abandonner le rôle de consolateur qu'il s'était imposé.

Après un moment, il se mit à adresser à Claude les phrases les plus stoïques de son répertoire.

— Un homme, dit-il, ne doit ni pleurer ni trembler, ni pâlir, même devant la mort!...

Et les larmes baignaient ses joues, plombées par le chagrin.

— Tout homme digne de ce beau nom, reprit-il en croisant les bras pour étouffer ses sanglots, doit imiter cet empereur romain qui se contraignit à mourir debout. Qu'est-ce que la mort? c'est la fin de la vie...

Claude, allant de l'un à l'autre, cherchait à rassurer tout le monde.

— On ne meurt pas comme cela, disait-il. Je suis innocent; on ne tue pas un innocent! Au nom du

porc, le vendeur, et le propriétaire du portemonnaie revendiquent cette heureuse trouvaille.

— Les bois de Versailles et, principalement la partie qui avoisine Saint-Cyr, abondent en gibier de toute espèce surtout en lièvres. On sait qu'en hiver ces animaux, par suite d'un instinct qui leur est souvent fatal, se rapprochent volontiers des habitations.

La semaine dernière, l'un d'eux avait eu l'imprudence de s'aventurer jusque dans l'intérieur du village, puis, ayant franchi la porte d'entrée de l'Ecole militaire, avait traversé sans éveiller l'attention des sentinelles et des concierges, les premières cours, et enfin s'était réfugié dans une troisième cour, plus vaste que les autres, où un trompette l'ayant aperçu se mit à sa poursuite, et après une course de quelques minutes, parvint à s'en emparer.

C'était de bonne prise, la loi de 1845 autorisant la chasse, même en temps prohibé, dans une enceinte close de murs ou de haies vives.

Chronique Locale.

Un homme de bien, un homme de cœur, dont le souvenir ne s'effacera point parmi nous, M. Rouleau, vient de mourir à Nantes, dans sa 77^e année.

Jenne soldat du premier empire, M. Rouleau, né à Argenton-Château, se fixa à Saumur en sortant du service militaire et fut pour sa ville d'adoption un fils toujours dévoué.

Membre du conseil municipal, juge au tribunal de commerce, officier supérieur de la garde nationale pendant de longues années, cet excellent citoyen, pour prix de ses services, jouissait de l'estime et de l'affection générales. En 1848, malgré ses soixante ans, il était à Paris, commandant en second notre détachement de volontaires.

Le malheur, — supporté avec un courage et une résignation admirables (M. Rouleau s'était vu enlever successivement sa femme et deux filles accomplies), — avait à juste titre grandi dans l'opinion publique celui que nous pleurons. Aussi, la nouvelle de la mort du vénérable vieillard a-t-elle douloureusement ému nos concitoyens.

Le carnaval n'a pas eu cette année, à Saumur, l'éclat brillant des années précédentes. Cependant, dans la soirée de mardi, de nombreux masques, aux costumes les plus grotesques, ont parcouru nos rues et ont attiré sur leur passage, par leur scènes burlesques et leurs gais ébats, une foule de curieux et de promeneurs.

Le conseil d'Etat, statuant en matière de contribution relative à l'impôt foncier des portes et fenêtres, a jugé « qu'il appartient au

préfet de statuer, sauf recours au ministre des finances, sur une demande en dégrèvement ou modération des contributions foncières des portes et fenêtres, fondée sur ce que les maisons sont restées inhabitées pendant une partie de l'année pour laquelle les contributions ont été imposées.

» De plus, l'arrêté par lequel un préfet statue sur une demande de ce genre n'est pas de nature à être déféré au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Cette solution, d'un si haut intérêt pour tous les propriétaires, a reçu la sanction impériale le 25 janvier 1865.

L'affaire du *Journal de Tours*, dont nous avons déjà parlé, a été appelée à l'audience du tribunal de police correctionnelle de Tours vendredi dernier.

Sur la demande de M. Ernest Mazereau, rédacteur en chef, gérant de ladite feuille, le tribunal a bien voulu remettre à trois semaines l'appel de cette affaire. Elle ne reviendra maintenant que le 17 mars.

Nous croyons savoir que la défense sera présentée par une des célébrités du barreau de Paris, membre du Corps-Législatif, qui occupe une haute position dans l'Etat.

La ville de Vannes élève en ce moment des halles monumentales. Les travaux avançaient rapidement, lorsque vendredi un accident qui a mis toute la ville en émoi, est venu interrompre le cours et apporter à leur terminaison un retard dont il n'est pas possible de prévoir la durée.

« La quatrième ferme, dit le *Journal de Vannes*, complétant la première moitié de la charpente, était en place depuis plus de 24 heures, lorsqu'à midi et demi, par une violente rafale accompagnée de pluie, toute cette charpente s'est écroulée avec un fracas horrible. Par un bonheur providentiel, les ouvriers employés au montage étaient en ce moment sortis du chantier pour prendre leur repas de midi. Il ne se trouvait pas un seul homme dans l'édifice en construction.

» Pour opérer le montage, on avait élevé un échafaudage qui occupait toute la largeur de l'édifice et qui, monté sur des rails, pouvait être avancé au fur et à mesure que l'opération l'exigeait. Cet échafaudage a reçu le premier choc, et les madriers qui le composaient, bien que d'une épaisseur et d'une solidité considérables, ont été brisés comme des allumettes. Il n'y a du reste pas lieu d'en être surpris, la portion de charpente écroulée présentait un poids d'environ 20 mille kilogrammes.

La perte, déduction faite de la valeur des matériaux, n'est pas évaluée à moins de 10,000 francs.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

ciel! ma mère, mon père, mon oncle, un peu de courage! J'ai besoin de toute ma fermeté; ne me l'enlevez pas!

En présence de ces tumultueuses explosions de désespoir, le malheureux se sentait faiblir, et il se raidissait.

Guillemette, à l'arrivée des visiteurs, était restée pétrifiée de crainte. Elle ne les avait pas informés de ce qu'elle voulait tenter. C'eût été redoubler leurs trances, et peut-être provoquer des indiscretions. Cependant cette visite empêchait l'exécution de son projet.

— Chers parents, dit-elle d'un ton ferme et grave, il reste à Claude une chance de salut. Au nom de l'amour que vous lui portez, retirez-vous!

— Tu veux que nous quittions notre cher enfant? répondit Madeleine avec douleur; notre enfant que l'on menace?... Oh! non, jamais!

Et elle étreignit Claude de ses mains crispées. C'était à désespérer.

Par bonheur, la tante Gertrude arriva. Elle était dans un état d'exaltation délirante, poussant des cris, des plaintes et des soupirs à faire crouler les murs. A peine entrée, elle tomba sur le carreau et fut prise d'une attaque de nerfs.

On s'empressa autour d'elle.

Pendant qu'on s'occupait de la relever et de la secourir, Guillemette entra dans la cellule au fond de la cellule, derrière un apprentis formé par la cage d'un escalier.

Aussitôt elle le revêtit de la robe, lui arrangea les cheveux, le coiffa d'un bonnet, et le rendit, autant qu'il se pouvait, semblable à elle-même d'air et de tournure. Au premier regard, on devait y être trompé.

Le tumulte qui se faisait autour de Gertrude évanouie n'était pas apaisé au moment où le cousin Gaillard pénétra dans la chambre. Claude, poussé par Guillemette, alla vers lui et lui prit le bras. Gaillard examina, d'un coup-d'œil rapide, le travestissement du prisonnier et parut satisfait.

Il l'emmena immédiatement.

— Cache ton visage, malheureux! lui dit-il, voyant que Claude oubliait cette précaution importante.

En même temps, il lui passa son mouchoir. Claude se cacha le visage, suivant les recommandations de Guillemette, et feignit de pleurer.

Un porte-clefs se tenait au dehors de la cellule, chargé d'ouvrir et de fermer la porte. Gaillard l'appela. La porte fut ouverte. Ils sortirent, et arrivèrent

Dernières Nouvelles.

Berlin, 28 février. — La *Gazette du Nord* dément l'assertion d'après laquelle la Prusse s'est engagée, par un traité secret, à renoncer au Schleswig septentrional moyennant une compensation pécuniaire.

Rome, 28 février au soir. — Les derniers jours du carnaval ont été très-brillants et animés. On n'a signalé aucun désordre.

Le pape a décrété la béatification de deux nouveaux bienheureux.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 28 janvier au 24 février.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.							
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remare.	2	1	»	»	»	»	9 19	»	28 13
2	Morisseau (4)	1	6	»	»	»	»	11 38	»	14 53
3	Touche (2)	2	1	»	»	»	»	5 22	»	8 34
4	Poisson (3)	1	5	»	1	»	»	15 35	»	36 59
5	Groleau (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	3 15
6	Lanier (4)	»	»	»	»	»	»	1 17	»	5 6
7	Corbiveau (4)	2	5	»	»	»	»	7 37	»	20 55
8	Séchet (5)	1	5	»	»	»	»	2 26	»	16 33
9	Prouteau.	»	1	»	»	»	»	3 17	»	13 18
10	Chalot.	1	»	»	»	»	»	4 13	»	10 19
11	Pallu (4)	1	2	»	»	»	»	4 23	»	6 22
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	5 14
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	» 6
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	9 7
4	Milsonneau	»	»	»	»	»	»	»	»	3 2
5	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 2
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 10
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	7 4
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	16 8
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 6
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 6
11	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 8
12	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 14

- (1) Un veau refusé pour défaut de qualité.
 (2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.
 (3) Un bœuf et un mouton refusés pour défaut de qualité, et deux veaux pour défaut de poids.
 (4) Un veau refusé pour défaut de poids.
 (5) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 55, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1° du montant de la commission, en billets de

banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

BULLETIN FINANCIER.

La semaine a été traversée par des émotions bien inattendues. De violentes secousses ont réveillé le marché de sa torpeur, et pendant quelques jours les valeurs ont subi des fluctuations considérables. Cette agitation n'avait d'autre motif que la panique qui a éclaté tout à-coup sur les actions du Crédit mobilier, et qui, à raison des gros engagements de la spéculation sur cette valeur, a pesé sur le marché tout entier.

Tout est bien qui finit bien. En somme, la Bourse s'est bien tirée de cette courte, mais décisive épreuve; la rente a eu à peine un jour de faiblesse; elle n'a pas reculé au-dessous de 67-20, et elle est partie de là pour se relever vivement, en remorquant toutes les valeurs. Il n'y aurait rien de surprenant, avec les dispositions où nous voyons en ce moment les capitalistes, et avec les conditions actuelles de la place, à voir le 3 0/0 gagner en liquidation le cours de 68 francs. Nous entrons, nous sommes déjà entrés dans une période où l'argent disponible est extrêmement abondant.

Les actions des institutions de crédit ont presque toutes fléchi légèrement, à commencer par la Banque de France, qui est tombée de 5,550 à 5,495. Le Crédit foncier est resté très-ferme et a même monté de 2-50 à 1,282-50. Le Crédit foncier autrichien s'est élevé à 670.

Il n'y a rien à dire des chemins de fer, sinon qu'ils n'ont presque pas varié cette semaine, et qu'ils sont restés à l'écart des grandes agitations qui ont ébranlé certaines autres valeurs. La fermeté du Lyon entre 945 et 950 est toujours remarquable, et la liquidation ne peut que la consolider encore. Les affaires sont languissantes sur les chemins étrangers.

On recherche beaucoup en ce moment les obligations de toutes sortes. Les obligations coloniales nouvelles sont bien tenues à 472-50. On constate aussi le grand empressement des acheteurs à l'égard des obligations nouvelles Victor-Emmanuel, sur lesquelles un coupon de 7-50 se détache au mois d'avril. Les obligations anciennes de Séville-Cadix sont fermes à 231-25, les nouvelles à 206-25. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la supériorité de ces obligations sur les titres analogues que l'on essaie de négocier en dehors du parquet, et dont les cours n'ont par conséquent aucune sanction officielle. Les obligations du Nord-Ouest de l'Espagne se négocient difficilement de 170 à 180 francs.

L'emprunt italien est bien lourd. Il se tient difficilement autour de 65 fr. L'emprunt mexicain est calme à 55 1/2. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

sans mésaventure dans la salle des geôliers. Ceux-ci vinrent à eux. Le prisonnier, au bruit de leurs pas, sentit son sang se glacer dans ses veines: il tremblait; sa respiration était haletante; il serrait avec force le mouchoir sur sa figure.

— La tante du condamné expire au milieu d'épouvantables convulsions, dit Gaillard aux geôliers; nous allons chercher des secours.

— Je puis envoyer le médecin de la prison, répondit le chef des gardiens.

— Cette jeune femme est aussi très-mal, reprit le cousin Gaillard en désignant la fausse Guillemette: elle vient d'avoir une attaque de nerfs.

— Alors il ne serait pas prudent de l'emmener dehors. La marche pourrait lui causer une nouvelle crise. Si vous voulez vous arrêter chez moi...

Et le gardien, les invitant à le suivre, se dirigea vers une des portes de la salle.

— Non, répondit Gaillard qui commençait à trembler. Je vous remercie de votre bonté, monsieur; c'est au contraire de grand air qu'elle a besoin.

Un moment encore, et Claude perdait contenance, et Gaillard se troublait. La situation était affreuse. Heureusement le gardien n'avait pas de soupçons.

— Comme il vous plaira, dit-il.

Ils sortirent de la chambre et pénétrèrent dans la cour. Cette cour était surveillée par un poste de gen-

darmes. Quelques-uns d'entre eux vinrent rôder autour de nos héros, et les examinèrent avec attention. Ils ne découvrirent rien à reprendre.

Gaillard et Claude marchaient toujours. Ils atteignirent enfin la dernière porte de la prison, celle qui donnait sur le chemin, sur la vie, sur la liberté! Cette porte franchie, Claude était sauvé.

On l'ouvrit devant eux.

Mais, la porte ouverte, ils se trouvèrent face à face avec Antoine. Gaillard tressaillit. Le condamné écarta un peu le mouchoir qui l'aveuglait, et, reconnaissant Antoine, il oublia le danger, et se découvrit le visage.

— Qu'est-ce? dit Bruno étonné. Une évasion?

— Chut! fit Gaillard, pas un mot, vous nous perdez. Laissez-nous passer.

— Non, répondit fermement Antoine; Claude ne doit pas sortir d'ici comme un criminel qui s'évade. Il en doit sortir comme un honnête homme dont on reconnaît et proclame l'innocence. Renoncez à votre projet. Rentrons!

Le cousin Gaillard et Claude, croyant qu'Antoine leur apportait un acte de mise en liberté légale et régulière, rebroussèrent chemin et le suivirent sans résistance.

Ils entrèrent tous ensemble dans la prison.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A VENDRE

Aux enchères publiques, A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur.

Le samedi 25 mars 1865, à midi,

1° UNE GRANDE ET BELLE MAISON

De construction récente, Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 6 et 8,

Composée au rez-de-chaussée de vastes magasins, aujourd'hui occupés par M. Gaborit, marchand de nouveautés, d'un entre-sol, d'un premier et d'un second étage, greniers sur le tout; caves voûtées, cour et servitudes.

Mise à prix..... 35,000 fr.

2° UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Divisée en deux magasins, dont l'un est occupé par M. Legrand, épiciériste, et l'autre par M^{lle} Renault, marchande de lingerie; cette maison a deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, et des greniers, cour, caves, caveaux, servitudes.

Mise à prix..... 15,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8 ;

2° A M. NUSSARD-GUIBERT, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, n° 8, qui fera visiter les biens à vendre.

Pour insertion sommaire, BEAUREPAIRE. (89)

Etudes de M^e LORIOLE DE BARNY, successeur de M^e DELY, notaire à Angers, et de M^e LANGLOIS, notaire à Genneteil (Maine-et-Loire).

BOIS

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 12 mars 1865, à midi, AU CHATEAU DE PARNAY,

Commune de Genneteil, arrondissement de Baugé.

Ces bois, essences de noyer, chêne, sapin, léard, cormier, ormeau, alisier, tremble, cerisier, poirier, peuplier, etc., seront vendus en TREIZE LOTS,

Comprenant, en outre des taillis et sapinières, plus de 1,000 pieds d'arbres, sur lesquels 58 pieds de noyers et 742 pieds de chênes.

On vendra également des truissés de chêne pouvant faire de 1,500 à 2,000 cordes de bois de feu.

S'adresser, pour visiter les bois, à M. FARDEAU, propriétaire à Genneteil,

Et, pour tous autres renseignements, à M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, et à M^e LANGLOIS, notaire à Genneteil. (94)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE aux ENCHÈRES

Samedi 4 mars 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente de plusieurs bonnes carrioles, camions, harnais, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

A VENDRE OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (54)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelie. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (50)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE

PORTION DE MAISON

S'adresser à M. BARRABANT, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 51. (2)

A LOUER Pour entrer en jouissance immédiatement,

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Véron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (17)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PAVILLON (QUATRE PIÈCES),

Rue du Palais-de-Justice, n° 5.

S'adresser à M. LÉON DUBAU, ou à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14. (56)

M. CHEROUZE,

Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la messagerie et des finances, avec la Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^{ie}, rue du Bouloi, 22, à Paris.

La Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^{ie} a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

ON DEMANDE UN OUVRIER relieur. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE,

A 10 centimes la livraison,

L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Par M. THIERS;

LES GIRONDINS

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS, pour soirées.

E. MILON,

Libraire-Éditeur, rue d'Orléans, à Saumur,

Donne avis que l'on trouve dans sa maison toute la fourniture de bureaux ordinaire et de luxe; les cartes à jouer de toutes sortes; les plumes inoxydables Humboldt et celles électro-métallurgiques, de Violet, ainsi que les bloc-notes de bureaux, dont l'utilité est si bien appréciée. (86)

VIENT DE PARAÎTRE,

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet

ON S'ABONNE :

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un Précis de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 FÉVRIER.			BOURSE DU 1 ^{er} MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	»	» 25	67 55	» 05	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	»	96 50	»	» 50
Obligations du Trésor.	443 75	»	1 25	442 50	»	2 50
Banque de France.	3500	2 50	»	3500	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1277 50	2 50	»	1277 50	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	760	»	»
Crédit industriel.	745	»	»	745	»	»
Crédit Mobilier.	925	»	7 50	917 50	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	927 50	»	»	930	2 50	»
Orléans (estampillé).	926 25	1 25	»	926 25	»	»
Orléans, nouveau.	852 50	»	»	845	»	7 50
Nord (actions anciennes).	1013 75	2 50	»	1015	1 25	»
Est.	520	»	»	520	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	945	»	»	945	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	585	»	»	582 50	»	2 50
Ouest.	540	»	1 25	538 75	»	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1802 50	»	2 50	1800	»	2 50
Canal de Suez.	452 50	2 50	»	455	2 50	»
Transatlantiques.	525	»	10	»	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	64 70	»	10	64 60	»	10
Autrichiens.	442 55	»	2 50	440	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	545	»	2 50	546 25	1 25	»
Victor-Emmanuel.	306 25	»	1 25	307 50	1 25	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	280	»	»	278 75	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	575	»	»	577 50	2 50	»
Saragosse.	395	5	»	390	»	5
Séville-Xérés-Séville.	250	»	2 50	247 50	»	2 50
Portugais.	260	»	»	260	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	308 75	»	»
Orléans.	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	293 75	»	»
Ouest.	290	»	»	291 25	»	»
Midi.	291 25	»	»	292 50	»	»
Est.	296 25	»	»	293 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.